



Contrat de travail collectif en mairie

Par **eLeNa59**, le **10/08/2012 à 18:50**

Bonjour,

cela fait maintenant plusieurs années que je suis professeur de musique embauchée en CDD du 1er septembre au 31 juillet par une mairie.

Mon contrat n'est pas un contrat individuel, tous les noms des professeurs sont inscrits et nous signons tous un seul exemplaire qui sera par la suite photocopié puis distribué à chaque professeur

cela est-il normal? doit-on passer en cdi au bout de plusieurs années d'ancienneté?

Cordialement